Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil du Léman : Claude Ruey président

Le Comité du Conseil du Léman a désigné, mardi 13 mai 1997, Claude Ruey, conseiller d'Etat du canton de Vaud, comme son nouveau président pour la période 1997-1999.

Le Conseil du Léman est un organe de coopération transfrontalière regroupant les départements français de Haute-Savoie et de l'Ain, et les cantons suisses de Genève, du Valais et de Vaud. Alors qu'il fête cette année le dixième anniversaire de sa création, le Conseil du Léman sera à nouveau présidé par un Vaudois, en l'occurrence le conseiller d'Etat Claude Ruey, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, président de la délégation aux affaires extérieures du Conseil d'Etat du canton de Vaud.

"J'entends intensifier la reconnaissance du travail qui est mené de manière transfrontalière au sein du Conseil du Léman auprès des autorités tant européennes, tels la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, que nationales et confédérales. Je désire également renforcer le réseau mis en place ces dernières années avec d'autres instances de coopération et les relais professionnels fondamentaux que sont les Unions lémaniques des chambres de commerce, des chambres d'agriculture et des chambres des métiers" a notamment précisé Claude Ruey dans son premier discours. Il a tenu à rendre hommage au précieux engagement de son prédécesseur, le conseiller d'Etat genevois Claude Haegi et à son équipe.

Le Conseil du Léman comprend cinq commissions de travail couvrant les domaines suivants :

- éducation et culture;

- environnement et aménagement du territoire;

- populations frontalières et affaires sociales;

- transports et communications;

- économie et tourisme.

Plusieurs projets importants ont pu être réalisés au cours de ces dernières années (établissement d'un état des lieux en matière de déchets, étude sur les permis attribués à des frontaliers, édition du Guide " Travailler en pays voisin ", étude de projets de bacs sur le Léman,...), en plus des nombreux échanges d'expériences et d'informations indispensables pour le développement commun de cet espace transfrontalier du bassin lémanique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 1997

Laurent Wehrli, Secrétaire général du Conseil du Léman, Délégué aux affaires européennes du canton de Vaud, tél. 021/316.40.29